



CONFÉRENCE DES PARTIES
Sixième session, deuxième partie
Bonn, 16–27 juillet 2001
Point 11 *a* de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE SA SIXIÈME SESSION,
TENUE À BONN DU 16 AU .. JUILLET 2001**

Rapporteur: M. Gao Feng (Chine)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)		
A. Reprise de la sixième session de la Conférence des Parties		
B. Déclaration du Président		
C. Allocution de bienvenue		
D. Déclaration du Secrétaire exécutif		
E. Autres déclarations		
F. Déclarations générales		

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)		
A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto		
B. Ordre du jour.....		
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président		
D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs		
E. Organisation des travaux de la deuxième partie de la sixième session.....		
F. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs		
G. Participation.....		
H. Documentation.....		

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

A. Reprise de la sixième session de la Conférence des Parties

1. La reprise de la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, a été officiellement prononcée le 16 juillet 2001 à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) par le Président de la Conférence des Parties à sa sixième session, M. Jan Pronk, Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement des Pays-Bas.
2. Lors de la reprise de la sixième session de la Conférence, à la dixième réunion plénière tenue le 16 juillet 2001, le Président de la Conférence a indiqué avoir demandé cette reprise officielle de la Conférence au stade actuel sur la recommandation du bureau afin de permettre aux négociations de reprendre sans retard en prélude à la réunion de haut niveau devant se tenir plus tard dans la semaine.
3. À ce propos, le Président a d'abord appelé l'attention sur les documents issus de la session de La Haye (FCCC/CP/2000/5/Add.3, vol. I à V) qui constituaient la base officielle de négociations et sur un texte de négociation récapitulatif sans passages entre crochets (FCCC/CP/2001/2/Rev.1 et Add.1 et 2, Add.3/Rev.1, et Add.4 à 6) qu'il avait établi pour servir d'outil de négociation à la présente session, conformément au mandat dont il avait été investi par la Conférence lors de la première partie de la session¹.
4. À la même séance, le représentant de la République islamique d'Iran (parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration.

B. Déclaration du Président

(Point 1 c de l'ordre du jour)

5. Dans sa déclaration, faite à la 12^e séance plénière, le 19 juillet, le Président a constaté qu'on voyait se multiplier les éléments établissant que jamais auparavant dans l'histoire de

¹ (Voir décision 1/CP.6, par. 4, dans le document FCCC/CP/2000/5/Add.2.)

l'humanité, le climat n'avait connu d'évolution aussi rapide qu'à l'heure actuelle.

Les changements climatiques étaient incontestablement pour une bonne part imputables à l'homme et finiraient par bouleverser de manière irréversible les conditions de vie, les pauvres et les pays pauvres étant les plus durement frappés. Le principe de précaution exigeait donc dès à présent une réponse politique et la première mesure de précaution s'imposant était de s'entendre sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6. Les négociations sur ce point étaient toutefois difficiles et souvent – comme à La Haye – s'arrêtaient là où elles avaient commencé. La Conférence devait pourtant s'attacher à conclure un accord à la présente session parce que les participants avaient promis de le faire – faisant ainsi naître l'espoir d'un règlement des questions en suspens – afin de rendre opérationnel le Protocole de Kyoto. Les dirigeants politiques avaient à présent pour tâche de formuler un compromis politique – un ensemble équilibré – et tous les ingrédients nécessaires étaient désormais disponibles.

7. À l'issue de nombreuses consultations avec les Parties, il avait établi un texte récapitulatif intégré dépourvu de passages entre crochets qui constituait l'aboutissement d'une prise en considération attentive des positions de toutes les Parties. À son sens, ce texte était crédible tant sur le plan politique qu'environnemental, il était équilibré et pouvait servir d'outil pour façonner un accord viable.

8. Le Protocole de Kyoto était un document complexe du fait que l'évolution du climat était un phénomène complexe aux nombreuses répercussions d'ordre économique, social et environnemental. Mais ce Protocole était également axé sur les résultats, souple, équitable et crédible. La Conférence devrait s'employer à rédiger un accord qui soit ouvert à tous – dans le présent et à l'avenir.

C. Allocution de bienvenue

(Point 1 *d* de l'ordre du jour)

9. À la 12^e séance plénière, le 19 juillet, le maire de Bonn, M^{me} Bärbel Dieckmann, a prononcé devant la Conférence une allocution dans laquelle elle souhaitait la bienvenue aux participants dans sa ville et appelait de ses vœux la réussite de la Conférence.

10. Bonn n'était encore un centre onusien que d'assez modeste taille mais en expansion du fait de la présence d'organismes des Nations Unies et apparentés. La ville accueillait en outre un nombre croissant de conférences et manifestations internationales tout en étant un foyer important dans les domaines des télécommunications, de la science et de la recherche ainsi qu'un lieu de dialogue mondial. À ce propos, Mme Dieckmann s'est dite convaincue que la création en projet d'un campus des Nations Unies doublé d'un centre international de conférences serait bientôt du domaine de la réalité.

D. Déclaration du Secrétaire exécutif

(Point 1 e de l'ordre du jour)

11. Le Secrétaire exécutif a dit qu'au stade actuel les négociations se déroulaient dans le cadre du Plan d'action de Buenos Aires et portaient sur le renforcement de l'appui financier et technique destiné à aider les pays en développement à prendre en considération les changements climatiques dans leurs stratégies nationales de développement durable. Ces négociations devaient en outre déboucher sur l'adoption des modalités de fonctionnement du système de Kyoto visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre, modalités qui étaient appelées à constituer une composante essentielle du régime international en gestation applicable aux changements climatiques.

12. Il importait toutefois de ne pas perdre de vue le long terme en se focalisant sur la manière dont traiter la première période d'engagement. Au stade actuel le succès était essentiel pour une raison supplémentaire: la nécessité de signaler concrètement aux acteurs économiques qu'une intensité moindre en émissions constituait l'une des clefs de l'économie mondiale pour le XXI^e siècle.

13. En conclusion, le Secrétaire exécutif a récapitulé les enseignements de ces cinq dernières années d'expérience à Bonn. Tout en remerciant chaleureusement le Gouvernement allemand de sa perception toujours plus approfondie des besoins du Secrétariat de la Convention-cadre et la ville de Bonn de leur hospitalité jamais démentie, il a constaté que la présence globale des Nations Unies à Bonn restait manifestement en deçà de la masse critique d'activité susceptible d'en faire un pôle d'attraction par ses perspectives de carrière et de permettre aux institutions des Nations Unies de recruter, motiver et conserver du personnel compétent.

Une évolution dans ce sens tendrait à encourager les gouvernements à rouvrir des représentations diplomatiques permanentes dans la ville. Un grand pas dans cette direction serait fait si le gouvernement hôte prenait la décision de créer dans l'ancien complexe parlementaire un «campus des Nations Unies» doublé d'un centre de conférences ayant la capacité d'accueillir de grandes réunions.

E. Autres déclarations

14. À la 12^e séance plénière, le 19 juillet, sur l'invitation du Président, le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a fait un exposé dans lequel il a récapitulé les conclusions principales du troisième Rapport d'évaluation du GIEC. Le GIEC avait constaté que:

- Le système climatique de la Terre avait connu des changements aux échelons mondial et régional et certains de ces changements étaient imputables aux activités humaines;
- La concentration en dioxyde de carbone, la température à la surface, les précipitations et le niveau des mers allaient, selon les projections, tous augmenter au XXI^e siècle à l'échelon mondial du fait des activités humaines;
- Dans de nombreuses zones du monde les systèmes biologiques étaient déjà affectés par l'évolution du climat, en particulier la hausse des températures à l'échelle régionale;
- L'évolution du climat annoncée par les projections allait avoir des retombées aussi bien favorables que défavorables sur les ressources en eau, l'agriculture, les écosystèmes naturels et la santé humaine; toutefois, plus les changements climatiques seraient accentués plus les effets défavorables prédomineraient;
- De nombreuses options technologiques permettant de réduire à court terme les émissions de gaz à effet de serre existaient, de même que des possibilités d'abaisser les coûts, mais il fallait surmonter les obstacles à la mise en œuvre de ces technologies respectueuses du climat.

15. Tous les scénarios établis pour les 100 prochaines années annonçaient une poursuite de l'accroissement des concentrations en dioxyde de carbone, une accentuation des intempéries, une hausse des températures, une modification du niveau des précipitations, la montée du niveau de la mer et des répercussions sur la productivité agricole. Il existait des technologies d'un bon rapport coût-efficacité pour s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre et le coût de la lutte à l'échelon national contre l'évolution du climat ne représentait selon les estimations que de 0,2 à 2 % du PIB et moins encore dans l'éventualité d'une coopération internationale.

16. Sur l'invitation du Président également, des déclarations ont été faites à la même séance par M^{me} Fatoumatta Ndure (Gambie) et M. Shaun Nixon (Royaume-Uni) au nom de la Réunion des jeunes se tenant en parallèle avec la Conférence. Ils ont prié instamment les Parties de ne pas élargir le recours aux puits envisagé dans le Protocole et de définir des règles tendant à garantir l'intégrité de l'environnement, entretien efficace et viabilité à long terme. Au demeurant, le processus de la Convention-cadre avait été mis en route à Rio dans le souci d'instaurer une société durable pour les générations présentes et à venir.

17. Pour les pays en développement, le plus grand obstacle à la bonne mise en œuvre des initiatives contre l'évolution du climat était d'ordre monétaire. Sans les fonds nécessaires au financement de projets dans des domaines comme les campagnes de sensibilisation, les gouvernements étaient dans l'incapacité de tenir la population informée et de lui dispenser une éducation sur les changements environnementaux dans les décennies à venir.

18. Quant au futur, il était nécessaire d'assurer une participation accrue des jeunes aux conférences à venir et, plus immédiatement, aux discussions en cours. En dernière analyse, les jeunes attendaient avec impatience le jour où le respect de l'environnement et le souci de définir des modes de vie plus durables finiraient par prévaloir sur des principes à court terme dépassés. L'heure était venue de prendre une décision d'importance primordiale dans ce sens – les participants ne devaient pas perdre de vue que l'Histoire était appelée à les juger.

F. Déclarations générales

19. À la 12^e séance plénière, le 19 juillet 2001, des déclarations générales ont été faites par les représentants de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Belgique (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres), du Samoa

(au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la République tchèque (au nom du Groupe des 11 d'Europe centrale, de Chypre et de Malte), du Maroc, de l'Australie, du Canada, du Japon, des États-Unis, de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement) et de la Fédération de Russie.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. État de la ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto

(Point 2 a de l'ordre du jour)

20. Pour l'examen de cette question à la deuxième partie de sa sixième session, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information faisant le point sur la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto (FCCC/CP/2001/INF.1).
21. À la 11^e séance plénière, le 19 juillet, le Président a informé la Conférence qu'à cette date 186 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention et donc admis à participer à la prise de décisions à la session.
22. Sur l'invitation du Président, la Conférence a pris note du fait qu'au 11 juin 2001, 35 États avaient ratifié le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré; elle a noté également que, comme le dépositaire en avait informé le secrétariat, Vanuatu avait ratifié le Protocole le 17 juillet 2001.
23. À la même séance, les représentants de l'Argentine, du Bangladesh, de la Colombie, des Îles Cook et du Sénégal ont indiqué que la procédure de ratification par le Parlement avait été menée à bonne fin et que les instruments pertinents seraient déposés en temps voulu.
24. La Conférence des Parties a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient ratifié le Protocole.

B. Ordre du jour

25. Pour l'examen de cette question, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif dans laquelle figuraient l'ordre du jour et les annotations correspondantes (FCCC/CP/2001/1), établis par le Secrétaire exécutif en accord avec le Président de la sixième session de la Conférence.
26. L'ordre du jour de la deuxième partie de la sixième session de la Conférence des Parties, présenté ci-après, correspondait exactement à celui adopté à la première partie de la session, les points dont l'examen n'avait pas été achevé apparaissant en caractères gras.

1. Ouverture de la session:

- a) Déclaration du Président de la Conférence à sa cinquième session;
- b) Élection du Président de la Conférence à sa sixième session;
- c) **Déclaration du Président;**
- d) **Allocutions de bienvenue;**
- e) **Déclaration du Secrétaire exécutif.**

2. Questions d'organisation:

- a) **État de la ratification de la Convention et de son Protocole de Kyoto;**
- b) Adoption du règlement intérieur;
- c) Adoption de l'ordre du jour;
- d) **Élection des membres du Bureau autres que le Président;**
- e) **Admission d'organisations en qualité d'observateurs;**
- f) **Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;**
- g) Date et lieu de la septième session de la Conférence des Parties²;
- h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention;
- i) **Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.**

3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:

- a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
- b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

² Qui doit se tenir à Marrakech (Maroc), du 29 octobre au 9 novembre 2001 (voir la décision 2/CP.6).

4. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:

- a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
- b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
- c) **Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence;**
- d) **Renforcement des capacités:**
 - i) **Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I);**
 - ii) **Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique;**
- e) **Mise au point et transfert de technologies (décisions 4/CP.4 et 9/CP.5);**
- f) **Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphes 3 de l'article 2 et 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto);**
- g) **Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote (décisions 6/CP.4 et 13/CP.5);**
- h) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leurs douzième et treizième sessions.

5. *En suspens*³.

³ La Conférence des Parties n'ayant pu, à sa cinquième session, parvenir à aucune conclusion sur cette question (voir FCCC/CP/1999/6, par. 18), et conformément à l'alinéa *c* de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur qui est appliqué, il a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la sixième session un point intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats». L'énoncé de ce point s'accompagnait d'une note infrapaginale rendant compte d'une proposition faite

6. Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention en supprimant le nom de la Turquie: examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention⁴.
7. **Préparatifs en vue de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (décision 8/CP.4):**
 - a) **Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto;**
 - b) **Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie;**
 - c) **Programme de travail sur les mécanismes (décisions 7/CP.4 et 14/CP.5)⁵;**
 - d) **Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto;**
 - e) **Politiques et mesures correspondant aux «meilleures pratiques»;**
 - f) **Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto;**

à la cinquième session par le Groupe des 77 et la Chine tendant à modifier le libellé de ce point, comme suit «Examen visant à déterminer si les alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 sont bien appliqués». À la première partie de sa sixième session, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa septième session (voir FCCC/CP/2000/5/Add.1, par. 33 à 35).

⁴ Le point relatif à la proposition d'amendement présentée par le Kazakhstan, qui visait à ajouter le nom de ce pays sur la liste figurant à l'annexe I, a été retiré de l'ordre du jour provisoire à la demande du Kazakhstan adressée dans une note verbale datée du 13 juin 2000.

⁵ À la cinquième session de la Conférence, compte tenu des consultations qu'il avait tenues avec les membres du Bureau, le Président a proposé qu'en ce qui concerne cet alinéa, il soit entendu que le programme de travail sur les mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto serait examiné en bloc. Dans le même esprit, il était entendu que la Conférence des Parties se pencherait, à sa sixième session, sur les aspects sur lesquels elle devait se prononcer ainsi que ceux sur lesquels la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto devait prendre position à sa première session (FCCC/CP/1999/6, par. 16).

g) **Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décision 16/CP.4);**

h) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires à leurs douzième et treizième sessions.

8. Questions administratives et financières.

9. Déclarations:

a) Déclarations des Parties;

b) Déclarations des États observateurs;

c) Déclarations des organisations intergouvernementales;

d) Déclarations des organisations non gouvernementales.

10. Questions diverses.

11. Conclusion des travaux de la session:

a) **Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa sixième session;**

b) **Clôture de la session.**

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 *d* de l'ordre du jour)

[à compléter]

D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

27. Pour l'examen de cette question, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs, dans laquelle figurait la liste des cinq organisations intergouvernementales et des 22 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2001/4).

28. À la 11^e séance plénière, le 19 juillet, sur la recommandation du Bureau qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs.

E. Organisation des travaux de la deuxième partie de la sixième session

(point 2 *f* de l'ordre du jour)

29. À la 10^e séance plénière, le 16 juillet 2001, la Conférence a décidé, sur proposition du Président, de constituer quatre groupes de négociation pour examiner les grandes questions suivantes:

- Financement, transfert de technologies, adaptation, renforcement des capacités, paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
 - Groupe de négociation coprésidé par M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda) et M. Andrej Kranjc (Slovénie)
- Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto
 - Groupe de négociation coprésidé par M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine) et M. Chow Kok Kee (Malaisie)
- Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
 - Groupe de négociation coprésidé par M. Harald Dovland (Norvège) et M. Philip M. Gwage (Ouganda)
- Procédures et mécanismes relatif au respect du Protocole de Kyoto
 - Groupe de négociation coprésidé par M. Harald Dovland (Norvège) et M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa)

30. À la 13^e séance plénière, le 20 juillet 2001, le Président a proposé à la suite de consultations avec les membres du Bureau et d'autres participants que les négociations sur les questions de fond au cours de la réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la Conférence

se déroulent au sein d'un groupe informel qui utiliserait comme base de discussion la note établie sous l'autorité des coprésidents des quatre groupes de négociation à la demande du Président (FCCC/CP/2001/CRP.8). Dans un souci d'efficacité et de transparence, le Groupe, qui serait présidé par le Président, suivrait les directives de la Conférence et lui rendrait compte quotidiennement de l'avancement de ses travaux en séance plénière. Le Groupe pourrait aussi décider de constituer des sous-groupes plus restreints pour examiner des questions particulières, étant entendu que les négociations sur des sujets apparentés ne se dérouleraient pas simultanément.

31. La Conférence a approuvé la proposition susmentionnée; le Groupe constitué était composé comme suit:

Asie centrale, Caucase et Moldova	1
Groupe des 11 pays d'Europe centrale	3
Groupe pour l'intégrité de l'environnement	1
Union européenne	5
Groupe des 77 et Chine	19
Groupe composite («Umbrella Group»)	6

32. Sur proposition du Président, la Conférence est également convenue de constituer un cinquième groupe de négociation pour débattre des questions relevant des articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto. Celui-ci serait présidé par le Président de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), M. H. Dovland (Norvège) et ferait rapport à la plénière. Le cinquième groupe de négociation ne se réunirait pas en même temps que le Groupe dirigé par le Président. En revanche, les travaux sur les questions techniques pourraient se poursuivre au sein des autres groupes de négociation, sur décision de leurs coprésidents.

F. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 *i* de l'ordre du jour)

[à compléter]

G. Participation

[À vérifier]

33. La deuxième partie de la sixième session de la Conférence des Parties a réuni des représentants des ... Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent:

Afrique du Sud	Croatie	Islande
Albanie	Cuba	Israël
Algérie	Danemark	Italie
Allemagne	Djibouti	Jamaïque
Angola	Dominique	Japon
Antigua-et-Barbuda	Égypte	Jordanie
Arabie saoudite	El Salvador	Kazakhstan
Argentine	Émirats arabes unis	Kenya
Arménie	Équateur	Kirghizistan
Australie	Érythrée	Kiribati
Autriche	Espagne	Koweït
Azerbaïdjan	Estonie	Lesotho
Bahamas	États-Unis d'Amérique	Lettonie
Bahreïn	Éthiopie	Liban
Bangladesh	Ex-République yougoslave	Liechtenstein
Barbade	de Macédoine	Lituanie
Bélarus	Fédération de Russie	Luxembourg
Belgique	Fidji	Madagascar
Belize	Finlande	Malaisie
Bénin	France	Malawi
Bhoutan	Gabon	Maldives
Bolivie	Gambie	Mali
Bosnie-Herzégovine	Géorgie	Malte
Botswana	Ghana	Maroc
Brésil	Grèce	Maurice
Bulgarie	Grenade	Mauritanie
Burkina Faso	Guatemala	Mexique
Burundi	Guinée	Micronésie (États fédérés de)
Cambodge	Guinée-Bissau	Monaco
Cameroun	Haïti	Mongolie
Canada	Honduras	Mozambique
Chili	Hongrie	Myanmar
Chine	Îles Cook	Namibie
Chypre	Îles Marshall	Nauru
Colombie	Îles Salomon	Népal
Communauté européenne	Inde	Nicaragua
Comores	Indonésie	Niger
Congo	Iran (République	Nigéria
Costa Rica	islamique d')	Nioué
Côte d'Ivoire	Irlande	Norvège

Nouvelle-Zélande	République de Moldova	Suisse
Oman	République dominicaine	Suriname
Ouganda	République tchèque	Swaziland
Ouzbékistan	République-Unie de Tanzanie	Tadjikistan
Pakistan	Roumanie	Tchad
Palaos	Royaume-Uni	Thaïlande
Panama	de Grande-Bretagne	Togo
Papouasie-Nouvelle-Guinée	et d'Irlande du Nord	Tonga
Pays-Bas	Rwanda	Trinité-et-Tobago
Pérou	Sainte-Lucie	Tunisie
Philippines	Saint-Kitts-et-Nevis	Turkménistan
Pologne	Samoa	Tuvalu
Portugal	Sao Tomé-et-Principe	Ukraine
Qatar	Sénégal	Uruguay
République arabe syrienne	Seychelles	Vanuatu
République centrafricaine	Singapour	Venezuela
République de Corée	Slovaquie	Viet Nam
République démocratique du Congo	Slovénie	Yémen
République démocratique populaire lao	Soudan	Yougoslavie
	Sri Lanka	Zambie
	Suède	Zimbabwe

34. Ont également assisté à la deuxième partie de la sixième session des observateurs des États ci-après: Saint-Siège, Turquie. [Libéria]

35. Les bureaux de l'ONU et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la deuxième partie de la sixième session:

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal (PNUE/OZONE)

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Organisation des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

PNUE – Unité de coordination chargée du Plan d'action pour la Méditerranée

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Université des Nations Unies

Université des Nations Unies – Institut des hautes études.

36. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies apparentés dont les noms figurent ci-après étaient représentés:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Fonds pour l'environnement mondial

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

OMM/PNUE: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Banque mondiale

Organisation météorologique mondiale.

37. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale du commerce étaient également représentées à la deuxième partie de la sixième session.

38. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté à la deuxième partie de la sixième session de la Conférence des Parties, voir l'annexe ..

H. Documentation

39. On trouvera à l'annexe .. la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à la deuxième partie de sa sixième session.
